

## SOMMAIRE

I- CIRCULAIRE DE RENTRÉE –  
BO 11 DU 16 MARS 2006-04-27

II- COMMUNIQUE DE  
PRESSE – L'ÉCOLE DOIT ÊTRE  
UN SANCTUAIRE RESPECTÉ PAR  
TOUS

III- CHEFS DE TRAVAUX

IV- HORS-CLASSE

V- MOUVEMENT INTRA  
ACADÉMIQUE

VI- MOUVEMENT NOUVELLE  
CALÉDONIE – WALLIS ET  
FUTUNA

VII- LU AU BO

## I- CIRCULAIRE DE RENTRÉE – BO 11 DU 16 MARS 2006-04-27

**Audience DESCO :**

**Une délégation du SNETAA e.i.L a été reçue le mardi 25 avril par la Direction de l'Enseignement scolaire.**

Notre organisation s'est inquiétée de constater que le lycée professionnel, structure spécifique du service public d'éducation, n'y figure pas en tant que telle.

Nous nous sommes inquiétés aussi du « flou » qui entoure pour l'instant la mise en place des classes de 3<sup>e</sup> diversifiée pour ce qui concerne le module 6 heures de « découverte professionnelle ». Ces classes ayant vocation à trouver leur place en Lycée professionnel, tous les PLP peuvent être concernés, y compris les PLP d'enseignement général. Notre organisation a demandé à l'Inspection générale, via la DESCO, d'amplifier l'accompagnement des collègues sur le terrain pour la mise en place de ce nouveau dispositif (contenus de formation, « socle commun »...).

A ce sujet, le SNETAA lancera prochainement une enquête auprès de tous les collègues en charge de cette « nouvelle » classe. Les réponses serviront dans la prochaine réunion de travail que la Desco a proposée à notre organisation.

Le SNETAA e.i.L a rappelé la spécificité des lycées professionnels et des enseignants, dont l'expertise doit être reconnue et valorisée dans les processus d'orientation. Il est en effet inadmissible que l'éducation à l'orientation mette l'accent sur l'apprentissage junior dès la 6<sup>e</sup> et occulte complètement la possibilité pour des élèves d'intégrer le lycée professionnel.

Nous avons aussi renouvelé notre opposition à l'apprentissage à 14 ans. L'entreprise n'est pas, en effet, un lieu de remédiation de l'échec scolaire ; c'est à l'école de remplir sa mission d'enseignement et d'éducation. Pour le SNETAA e.i.L, cette mission peut être remplie par les lycées professionnels, qui donnent, de plus, une formation qualifiante et diplômante. Les dispositions prévues (en lien avec la loi « Pour l'égalité des chances » ont comme conséquence de sortir du système scolaire les élèves en difficulté, ce que nous n'acceptons pas.

# L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

---

Des collègues nous ont sollicités à propos des ouvertures de certains **nouveaux bac pro** : la circulaire précise :

*Les baccalauréats professionnels "environnement nucléaire", "technicien du froid et du conditionnement d'air" et "métiers de la sécurité, option police nationale" font l'objet de notes aux recteurs concernant leurs conditions de mise en œuvre.*

Pour le bac pro Sécurité et Prévention : ouverture à la rentrée 2006, première session en 2008.

## **Enseignement des langues vivantes :**

*A compter de la rentrée 2006, l'enseignement de la première langue vivante étrangère en classes terminales est organisée en groupes allégés pour l'ensemble de l'horaire pour toutes les classes terminales des séries générales, technologiques et professionnelles*

## **II- COMMUNIQUE DE PRESSE – L'ÉCOLE DOIT ÊTRE UN SANCTUAIRE RESPECTÉ PAR TOUS**

L'actualité met de nouveau en avant les difficultés auxquelles nos collègues sont confrontés. L'agression d'une enseignante dans l'exercice de sa fonction est insupportable et nous lui témoignons toute notre sympathie, toute notre solidarité. Cette solidarité doit primer sur toute autre considération loin des tentations manipulatrices dont le but ne peut qu'être éloigné de l'intérêt de la communauté éducative.

Cet acte est ignoble et inadmissible. Néanmoins, nous ne devons stigmatiser ni un établissement particulier ni les lycées professionnels publics comme des lieux de violence. On peut regretter que l'École ne soit plus un sanctuaire respecté par tous : la société est violente et elle est entrée dans l'école. La laïcité, seule à même de réapprendre le respect de l'autre, doit reprendre toute sa place à l'école

Aussi, nous ne devons ni sous-estimer, ni surestimer un acte aujourd'hui médiatisé mais lutter contre toutes les formes de violence à l'école. Le SNETAA apporte quotidiennement son soutien et son aide aux collègues victimes d'agressions.

Le SNETAA apporte une réponse syndicale à ces phénomènes qui nient le respect dû aux hommes et aux femmes et qui entravent nos conditions de travail.

C'est sur la durée qu'il importe d'agir, c'est pourquoi le **SNETAA, premier syndicat dans les lycées professionnels**, a organisé des assises sur la violence en milieu scolaire, le 1<sup>er</sup> février dernier, ouvertes aux collègues de toutes les académies. Les sections académiques organisent à leur tour des réunions sur ce thème regroupant tous les acteurs de l'école. L'objectif final consiste à obtenir de notre administration, à tous les niveaux, un cadre de prévention et de formation pour construire des solutions efficaces et durables, des réponses de fond face à ces problèmes réels et constants.

# L · E N S E I G N E M E N T

# P R O F E S S I O N N E L

---

Il est temps de s'interroger également sur le parcours des jeunes en rupture sociale qui n'ont pas trouvé dans le collège unique toute l'éducation nécessaire que la Nation doit à chacun.

Il semblerait que le gouvernement puisse nous entendre ; le ministère de l'Education Nationale recevra le **SNETAA e.i.L, premier syndicat des lycées professionnels depuis 1967**, ce mercredi 3 mai, pour une réunion de travail, sur ce thème de la violence en milieu scolaire.

### III- CHEFS DE TRAVAUX

Lors de l'audience chez le Ministre de l'Education Nationale, le 6 avril 2006, le SNETAA-eiL a abordé (entre autres sujets) le dossier des chefs de travaux.

Le Ministre a dit son accord pour la tenue prochaine d'un groupe de travail sur ce sujet. La Direction des Personnels Enseignant sera chargée du pilotage de ce dossier avec l'Inspection Générale.

Le SNETAA portera les revendications élaborées sur les besoins dans ce cadre et informera des conclusions arrêtées.

### IV- HORS-CLASSE

Un groupe de travail se tiendra le 11 Mai à la Direction du Personnel Enseignant (le SNETAA y sera) pour la présentation des modalités de calculs des quotas attribués par corps et par académie.

Les CAPA ne pourront valablement se tenir qu'à partir du moment où les « quotas » seront officiels (donc après le 15 Mai).

### V- MOUVEMENT INTRA ACADÉMIQUE

A cette date les accusés de réception (et les justificatifs) ont été adressés dans les rectorats d'affectation.

(N'oubliez pas d'adresser la copie au SNETAA de cette académie).

Mi Mai seront calculés les barèmes réels et ils pourront être consultés sur SIAM de cette académie.

Réagissez si vous constatez une erreur et prévenez le SNETAA.

Mi Juin se tiendront les CAPA des mouvements intra et vous connaîtrez le résultat.

# L · E N S E I G N E M E N T P R O F E S S I O N N E L

## VI- MOUVEMENT NOUVELLE CALÉDONIE – WALLIS ET FUTUNA

A TITRE D'INFORMATION, QUI RESTE A CONFIRMER PAR LA PUBLICATION AU BO DEBUT JUIN :

Les mouvements 2007 en NOUVELLE CALEDONIE – WALLIS ET FUTUNA seraient du 12 au 26/6, les dossiers à remettre au plus tard le 26/6 au chef d'établissement.

## VII- LU AU BO

n° 16 du 20 avril 2006

### ENCART

✦ 10 mai 2006 : mémoire de la traite négrière, de l'esclavage et de leurs abolitions (RLR :554-9)

N.S. n° 2006-068 du 14-4-2006 (NOR ✦ MENE0601128N)

### ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

■ page 818 ✦ enseignement professionnel (RLR : 520-2)

Liste des établissements labellisés "lycées des métiers" - ARRÊTÉ DU 13-4-2006 (NOR ✦ MENE0600887A)

■ page 819 ✦ brevet de technicien (RLR : 544-2b)

Cessation de la préparation et de la délivrance du brevet de technicien dans la spécialité "industries et commerce du bois" - ARRÊTÉ DU 27-3-2006 JO DU 8-4-2006 (NOR ✦ MENE0600619A)

### PERSONNELS

■ page 820 ✦ examen (RLR : 721-1b)

Obtention du diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée - session 2007 - ARRÊTÉ DU 20-3-2006 JO DU 28-3-2006 (NOR ✦ MENE0600831A)

■ page 820 ✦ examen (RLR : 721-1b)

Diplôme de directeur d'établissements d'éducation adaptée et spécialisée (DDEAS) - session 2007 - NOTE DE SERVICE N°2006-066 DU 20-3-2006 (NOR ✦ MENE0600832N)

n° 15 du 13 avril 2006

### ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE

page 784 ✦ brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4b)

BTS "mécanique et automatismes industriels" - ARRÊTÉ DU 12-3-2006 JO DU 25-3-2006 (NOR ✦ MENS0600597A)

■ page 787 ✦ brevet de technicien supérieur (RLR : 544-4b)

BTS "systèmes électroniques" - ARRÊTÉ DU 13-3-2006 JO DU 25-3-2006 (NOR ✦ MENS0600471A)

### ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE

# L · E N S E I G N E M E N T

# P R O F E S S I O N N E L

---

page 791 ✦ **certificat d'aptitude professionnelle** (RLR : 545-0c)

CAP "mécanicien cellules d'aéronefs" - ARRÊTÉ DU 10-3-2006 JO DU 23-3-2006

(NOR ✦ MENE0502845A)

**n° 14 du 6 avril 2006**

**ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, RECHERCHE ET TECHNOLOGIE**

■page 689 ✦ **brevet de technicien supérieur** (RLR : 544-4a)

Groupements de spécialités de BTS pour l'évaluation ponctuelle en langue vivante étrangère

- session 2006 - NOTE DE SERVICE N°2006-056 DU 29-3-2006 (NOR ✦ MENS0600807N)

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

■page 691 ✦ **éducation prioritaire** (RLR : 510-1 ; 520-0)

Principes et modalités de la politique de l'éducation prioritaire - CIRCULAIRE N°2006-058

DU 30-3-2006 (NOR ✦ MENE0600995C)

■page 699 ✦ **baccalauréat** (RLR : 544-0a)

Épreuve d'anglais, langue de complément au baccalauréat - sessions 2007 et 2008 - NOTE DE SERVICE N°2006-050 DU 24-3-2006 (NOR ✦ MENE0600908N)

■page 700 ✦ **baccalauréat** (RLR : 544-0a)

Épreuve de sciences de la vie et de la Terre : évaluation des capacités expérimentales -

baccalauréat, série S - session 2006 - NOTE DE SERVICE N°2006-053 DU 27-3-2006

(NOR ✦ MENE0600884N)

**PERSONNELS**

■page 707 ✦ **enseignements adaptés** (RLR : 826-1)

Recueil des candidatures des personnels du second degré titulaires aux stages de préparation

au 2CA-SH - année 2006-2007 - CIRCULAIRE N°2006-055 DU 28-3-2006 (NOR ✦

MENE0600906C)

**n° 13 du 31 mars 2006**

**ENCART : Évaluation et titularisation des stagiaires, lauréats de concours du second degré**

✦ **modalités d'évaluation et de titularisation des stagiaires, lauréats des concours de**

**recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation du second degré**

(RLR :822-6) N.S. n° 2006-047 du 24-3-2006 (NOR ✦ MENP0600873N)

**ENSEIGNEMENTS ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE**

page 644 ✦ **rentrée scolaire** (RLR : 510-0 ; 520-0)

Préparation de la rentrée 2006 - CIRCULAIRE N°2006-051 DU 27-3-2006 (NOR ✦

MENE0600903C)

■page 661 ✦ **baccalauréat** (RLR : 544-0a)

Épreuve de sciences physiques et chimiques : évaluation des capacités expérimentales,

baccalauréat général, série S - session 2006 - NOTE DE SERVICE N°2006-044 DU 17-3-2006

(NOR ✦ MENE0600868N)

■page 662 ✦ **baccalauréat** (RLR : 543-1b)

Création du baccalauréat professionnel spécialité "technicien de scierie" - ARRÊTÉ DU 22-2-

2006 JO DU 4-3-2006 (NOR ✦ MENE0600645A)

■page 666 ✦ **baccalauréat** (RLR : 543-1b)

Création du baccalauréat professionnel spécialité "technicien de fabrication bois et matériaux

associés" - ARRÊTÉ DU 22-2-2006 JO DU 4-3-2006 (NOR ✦ MENE0600647A)